



Université Catholique du Graben

**CENTRE DE RECHERCHES
INTERDISCIPLINAIRES DU GRABEN
B.P. 29 BUTEMBO/NORD-KIVU**

PARCOURS ET INITIATIVES

Société, Économie, Environnement et Santé

Éditorial :	5
Usages d'arbres forestiers et potentiel en bois de la Concession Forestière des Communautés Locales Bamasobha, Est de la République Démocratique du Congo	9
Caractérisation des conditions d'entreposage et facteurs d'altération du café vert en milieu de Butembo, Est de la République Démocratique du Congo	35
Restructuration et autonomisation du marché urbain de Butembo : regard d'un urbaniste	61
Défis liés au choix du porte-parole de l'opposition politique en République Démocratique du Congo	79
État de siège, mobilisation des recettes et gouvernance de survie en Commune Bulengera en ville de Butembo	99
Déterminants du vote de la femme aux élections législatives nationales de 2023 à Butembo en République Démocratique du Congo	121
Les facteurs associés à la mortalité des poulets de chair dans les fermes avicoles de la ville de Goma, République Démocratique du Congo	147
Prévalence du paludisme placentaire et corrélation avec l'observance de la prise de sulfadoxine pyriméthamine à Bunia en République Démocratique du Congo	169
Approche didactique de correction des erreurs interférentielles	187
Enjeux pédagogiques de l'enseignement du français en contexte plurilingue et analyse des erreurs interférentielles chez les apprenants de 7e et 8e années en RD Congo : étude de cas à Tshofa	213

ISSN : 3008-1211
e-ISSN : 3008-122X

N° 34
Mars 2026

Défis liés au choix du porte-parole de l'opposition politique en République Démocratique du Congo

Arsène Kambale Kaputu *

Résumé

La loi sur l'opposition politique en République Démocratique du Congo (RDC) prévoit la désignation du porte-parole de l'opposition et définit ses responsabilités. Pourtant, dix-neuf ans plus tard, l'opposition congolaise ne remplit pas encore cette obligation légale. L'objectif de cette recherche consiste à identifier la cause pour laquelle cette opposition peine à choisir son porte-parole. Pour ce faire, cette étude recourt à la méthode systémique, complétée par la technique documentaire et le questionnaire d'enquête. Les investigations révèlent que la difficulté à désigner ce porte-parole découle de l'absence d'un leadership consensuel. Ainsi, pour y faire face, la plupart des acteurs tant de l'Union Sacrée de la Nation que l'opposition recommande l'unité de l'opposition.

Mots clés : Porte-parole, opposition politique, parlement, leadership.

Abstract

The law on political opposition in the Democratic Republic of Congo (DRC) mandates the appointment of an opposition spokesperson and defines their responsibilities. However, nineteen years later, the Congolese opposition has still not fulfilled this legal obligation. The objective of this research is to identify the reasons why the opposition struggles to choose its spokesperson. To this end, this study employs a systemic approach, supplemented by documentary research and a survey questionnaire. The investigations reveal that the difficulty in appointing this spokesperson stems from the absence of a consensus-based leadership. Thus, to deal with this, most actors from both the Sacred Union of the Nation and the opposition recommend opposition unity.

Key words: Spokesperson, political opposition, parliament, leadership.

* Université Officielle de Ruwenzori, Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Administratives.
Mail : arsenkaputu@gmail.com, ORCID : <https://orcid.org/0009-0006-0831-6319>

(c) Tous droits réservés Parcours et Initiatives : Revue interdisciplinaire du Graben (PIRIG) 2026
Ce travail est disponible sous la licence [Creative Commons Attribution 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)

1. Introduction

Cette réflexion se penche sur l'opposition politique en RDC. Bien que le processus démocratique ait été amorcé depuis 2006, l'opposition politique congolaise ne parvient pas à désigner son porte-parole. Et pourtant, une loi existe quant à ce depuis 2007. L'objectif de cette étude consiste à identifier la cause pour laquelle cette opposition peine à choisir son porte-parole. Depuis 2006, quatre législatures nationales sont déjà organisées et aboutissent à la formation de deux camps politiques au parlement : la majorité parlementaire et l'opposition politique. En 2006, l'opposition politique était chapeautée par le Mouvement de Libération du Congo (MLC) de Jean-Pierre Bemba, en 2011 par l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS/Tshisekedi) de feu Etienne Tshisekedi, en 2018 par la coalition Lamuka avec Martin Fayulu de l'Éveil pour la Citoyenneté et le Développement (ECIDé) et, en 2023, par l'Ensemble pour la République (ENSEMBLE) de Moise Katumbi en lisse. Parlant seulement de l'Assemblée Nationale qui compte 500 sièges, l'opposition politique occupait 147 sièges (29,4%) en 2006, 144 sièges (28,8%) en 2011, 112 sièges (22,4%) en 2018 et 20 sièges (4%) en 2023 (Mabiala, 2013; Mbuyi, 2025).

La RDC a traversé une histoire pleine de vicissitudes qui ont conduit à des rébellions (Ndaywel, 2012; Onana C. , 2023; Onana, 2019). Ces dernières estimaient que le recours aux armes est la voie facile qui conduit au pouvoir (Nabli, 2017; Protière et al, 2016; Riutort, 2013). Certes, certaines d'entre elles y ont accédé. À titre illustratif, les rébellions de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) de 1997 à 2001 ; le Mouvement de Libération du Congo (MLC), le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) et les autres groupes Mai-Mai ont obtenu gain de cause dans les institutions politiques de la RDC pendant la transition de 2003 à 2006 (Centre d'Etudes, 2003; Journal Officiel J. , 2003; Bolelame et Basunga, 2018). La lutte contre l'illégitimité des institutions a permis aux Congolais d'adopter, à travers le référendum du 18 au 19 décembre 2005, une Constitution de la 3^{ème} république promulguée le 18 février 2006 par le Président de la République Joseph Kabila (Journal Officiel, 2006). Ainsi, les élections se sont tenues le 30 juillet 2006 pour le premier tour et le 29 octobre 2006 pour le deuxième tour afin d'installer les animateurs légitimes et légaux des institutions politiques congolaises. De ce deuxième tour, deux grands camps politiques vont naître : l'Alliance pour la Majorité Présidentielle

(AMP) du président élu Joseph Kabila et l'opposition politique (Brack et Weinblum N. , 2011).

Pour renforcer le débat institutionnel sur la sphère politique congolaise et le pluralisme politique, la nécessité de répondre à la recommandation de l'article 8 de la Constitution devenait urgente. Cet article reconnaît l'existence de l'opposition politique, ses droits et sa lutte pour la conquête du pouvoir politique dans le respect des principes démocratiques (Journal Officiel, 2006; Journal Officiel O. , 2011). De cette manière, aucune limite ne peut lui être imposée dans son fonctionnement, si elle respecte les lois de la république et l'ordre public. Ainsi, en 2007, cette loi a été promulguée sous le titre de Loi n° 07/008 du 04 décembre 2007 portant statut de l'opposition politique. Le statut de l'opposition constitue un gage de stabilité politique dans le cadre du fonctionnement des institutions issues des élections démocratiques. Dans ce sens, l'opposition politique congolaise a un caractère sacré partant des droits qui lui sont reconnus (Journal Officiel J. , 2007).

Parmi ces droits, la présente étude se focalise sur le cinquième principe de cette loi : la désignation démocratique du porte-parole de l'opposition. Ce principe est renforcé par l'article 20 qui prévoit de la désignation du porte-parole de l'opposition politique. Il revient au président de l'assemblée nationale de notifier le procès-verbal de cette désignation aux institutions de la république (Journal Officiel J. , 2007). Et l'article 21 précise que le porte-parole de l'opposition politique a rang de ministre d'État au niveau national et de ministre provincial au niveau provincial avec tous les avantages y relatifs (Journal Officiel J. , 2007). Ce sont ces deux articles qui motivent cette recherche portant sur les défis liés au choix du porte-parole de l'opposition politique en RDC. Les investigations de cette réflexion vont de 2007, année de la promulgation de cette loi à juin 2025, période de la descente de terrain pour réaliser les enquêtes. La ville de Butembo constitue le champ d'investigation.

En prélude, il sied de noter que la RDC enregistre 910 partis politiques reconnus depuis 2023 (Ministère de l'Intérieur, 2023). Cependant, certains partis phares de l'opposition peuvent virer brusquement vers la mouvance présidentielle, soit par décision de l'organe compétent du parti, soit par initiative personnelle du président du parti à la surprise des membres. De la même manière, d'autres partis du pouvoir à place peuvent aussi brutalement virer vers l'opposition (Lukeno, 2022). Partant de ce qui précède, cette

question se pose : pourquoi les acteurs de l'opposition peinent-ils à se choisir leur porte-parole au parlement congolais ? En guise d'hypothèse, le choix difficile de ce porte-parole serait dû à l'absence d'un leadership consensuel. Cette proposition fait l'objet de toute la réflexion contenue dans les lignes qui suivent.

Ainsi dit, hors l'introduction, cette recherche s'articule sur les points ci-après : la revue de la littérature, l'approche méthodologique, la présentation des résultats relatifs aux défis du choix du porte-parole de l'opposition, leur discussion et enfin la conclusion.

2. Revue de la littérature

La démocratie est un régime qui renvoie au choix des animateurs des institutions par élection (Loubet J.-L. , 1991). La composition de ces institutions se fait par des appartenances à des familles politiques (Perrineau, 2018) selon les coalitions et les intérêts à défendre. La RDC n'est pas du reste quant à cette façon de faire des opérateurs politiques ou opérateurs de l'État (Millard, 2010). Dans ce cadre, plusieurs études sont déjà effectuées par d'autres chercheurs. Cette investigation rejoint les précédentes recherches.

Pour les uns, l'Afrique compte plusieurs cas où l'on peut objectivement penser que la victoire de l'opposition a été spoliée en faveur de candidats des partis au pouvoir (Souaré, 2017). Pour les autres, les élections présidentielles en RDC ont conduit à la conclusion des alliances uniquement autour des candidats phares : Joseph Kabila et Jean-Pierre Bemba en 2006, Joseph Kabila et Etienne Tshisekedi en 2011. Cela a eu pour conséquence la paralysie de la démocratie parlementaire d'une part et de l'autre la fragilisation de la cohésion nationale (Makutu et Mukendi, 2014). Voilà pourquoi les alliances et les coalitions en RDC n'ont pas été un facteur du développement institutionnel, du parlementarisme congolais. La pratique congolaise constitue en soi un faux modèle qui ne valide pas les théories des alliances et coalitions, mais elle exige des améliorations pour une véritable gouvernance démocratique (Dibwe et al, 2020). À Goma au Nord-Kivu, les alliances et coalitions politiques sont fragiles au sein de partis politiques. Elles ne suffisent pas en tant que stratégies de survie des partis politiques sur lesquels leurs autorités morales tiennent tant (Lukeno, 2022). Concernant le contrôle parlementaire où l'opposition doit jouer un grand rôle, l'expérience montre que la gouvernance des finances publiques peut être compromise par

une faible indépendance du parlement par rapport à l'exécutif (Moinde, 2011).

En outre, plusieurs facteurs défavorisent aujourd'hui les actions de l'opposition politique. Depuis l'union sacrée de l'opposition radicale contre Mobutu en 1990 (GEC et Ebuteli, 2024) jusqu'en 2017, l'opposition politique congolaise éprouve des difficultés à s'organiser pour un objectif unique de conquérir le pouvoir (Kirarahumu, 2023). Les raisons sont telles que le clivage ethnique, le manque de sincérité et de personnalité, de moyens financiers conséquents et de coordination ne permettent pas à l'opposition de fédérer ses membres, d'où plusieurs courants d'opposition en termes d'opposition positive, opposition républicaine, opposition radicale etc. (Kakudi et Banza, 2017). Par contre, la RDC a assisté au dédoublement des partis politiques. Ce dédoublement a consisté en ce qu'au sein d'un parti politique, deux camps se réclament séparément être de l'opposition et de la majorité présidentielle. La confusion a pris ainsi place sur la scène politique congolaise, surtout après l'enregistrement officiel des doubles de certains partis politiques de l'opposition (Mashauri, 2018). Tout de même, les failles de l'opposition politique en RDC se situent dans l'inefficacité de ses actions à conquérir et à exercer le pouvoir politique le plus longtemps possible conformément aux dispositions légales en vigueur (Mudimbi, 2021). De ce fait, c'est une nécessité pour cette opposition de revoir ses stratégies afin de relever les défis de la gouvernance au sein de la république (Ntwali, 2022).

Quant au statut du porte-parole de l'opposition politique congolaise, en RDC, l'article 2 de la loi relative à l'opposition définit l'opposition politique comme tout parti politique ou regroupement des partis politiques qui ne participent pas à l'exécutif et/ou ne soutiennent pas son programme d'action à tous les niveaux : national, provincial, urbain, municipal ou local (Journal Officiel J. , 2007).

L'opposition politique est organisée par un règlement intérieur adopté par les groupes parlementaires de l'opposition à l'assemblée nationale et au sénat. Néanmoins, ce règlement n'existe pas encore. La question du leadership de l'opposition est abordée dans le chapitre III de la loi précitée qui organise le principe de la désignation démocratique du porte-parole de l'opposition, au sein de l'opposition parlementaire et extra-parlementaire par consensus, à défaut, par vote au scrutin majoritaire à deux tours par les

députés nationaux et les sénateurs, membres de l'opposition. Cette désignation doit intervenir endéans un mois après l'investiture du gouvernement à la suite de la tenue des élections législatives. La qualité de porte-parole ne lui confère nullement une quelconque autorité sur les autres formations politiques de l'opposition. Elle lui accorde un droit de représentation de l'opposition, sans renier le caractère pluriel de celle-ci (Kakudi et Banza, 2017).

Deux grandes missions sont reconnues de ce porte-parole notamment : la représentation de l'opposition au niveau national et la plaidoirie de la cause de l'opposition. Ces fonctions peuvent prendre fin par : décès, démission, empêchement définitif, incapacité permanente, condamnation définitive à une peine de servitude pénale principale pour une infraction intentionnelle, acception d'une fonction dans l'exécutif ou désaveu par la majorité des membres de l'opposition politique.

La présente étude diffère des précédentes dans la mesure où elle aborde un aspect particulier du parlement congolais, touchant surtout l'animateur de l'un des organes de cette institution. De même, elle se fonde sur une partie temporelle qui n'a pas été traitée par ces chercheurs et donc qui contient des nouvelles réalités à exploiter. Aussi, le champ d'investigation est différent des entités évoquées par les recherches précédentes dans la collecte des données de terrain.

3. Méthodologie

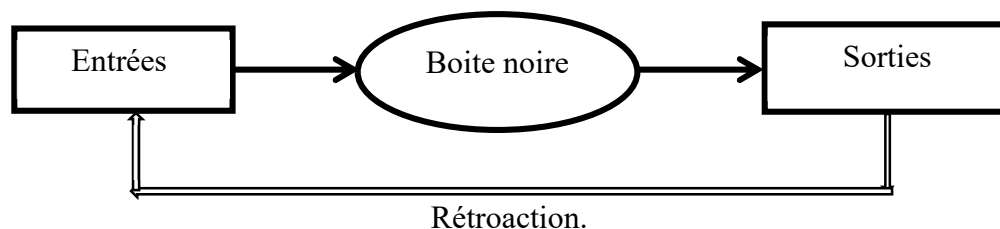
La matérialisation de cette étude tient compte d'une méthodologie appropriée pour la collecte et le traitement des données y relatives en vue d'aboutir à un résultat.

3.1.Méthode de recherche

Cette réflexion recourt à la méthode systémique. Elle est utilisée dans l'étude du système politique. Pour Easton, tout système politique comprend 3 composantes essentielles : une communauté (les membres du système), un régime (les règles de jeu) et les autorités (les occupants des rôles d'autorité) (Easton, 1974). Ici, la communauté renvoie à tous les députés nationaux à l'occurrence ceux de l'opposition, le régime à la loi sur le statut de cette opposition et à son règlement intérieur, les autorités se réfèrent aux

présidents de l'assemblée nationale, du sénat et au porte-parole de l'opposition. Cette approche eastonienne est schématisée comme suit :

Graphique 1 : Schéma du système politique selon Easton



Source : (Easton, 1974)

Quant à cette étude, la demande porte sur la désignation du porte-parole qui doit être traitée par l'opposition politique au sein du parlement congolais. Cela devra sortir par la publication du règlement intérieur de l'opposition qui fixera les conditions et les critères des candidats pour conduire au vote du porte-parole au sein de l'opposition parlementaire. Et le procès-verbal de ce vote sera envoyé au bureau de l'assemblée nationale qui, par le biais de son président, notifiera cette désignation aux autres institutions politiques. Cette notification sera publiée au journal officiel de la RDC.

Toutefois, ce schéma subit les influences de l'environnement interne et externe composé d'autres systèmes (Monière, 1976). Dans le cas d'espèce, l'environnement externe comprend le président de la république, le gouvernement, le pouvoir judiciaire, l'opposition extra-parlementaire et la société civile.

3.2. Techniques de collecte des données

La collecte des données a été rendue possible grâce à la technique documentaire et au questionnaire d'enquête (Coman et al, 2022). La technique documentaire a permis d'accéder aux données livresques à travers les textes légaux, les ouvrages, les articles et autres documents relatifs à la thématique. Le questionnaire d'enquête a facilité la descente sur terrain pour distribuer le protocole d'enquête auprès des membres des partis politiques rencontrés à leurs permanences, matinées politiques, adhésions massives ou autres activités.

3.3. Prélèvement de l'échantillon

Les 22 partis politiques fonctionnels à Butembo depuis plus de 6 mois avant la période de mai-juin 2025 ont fait l'objet des enquêtes et ils

appartiennent à des camps politiques différents : l'union sacrée de la nation et l'opposition. Ces partis politiques sont entre autres : Actions Alternatives pour la Renaissance du Congo (AARC), Action des Volontaires pour la Relève Patriotique (AVRP), Alliance des Forces Démocratiques du Congo (AFDC), Alliance Congolaise de Lutte contre la Pauvreté (ACLP), Alliance des Travaillistes Congolais pour le Développement (ATD), Bloc Uni pour la Renaissance et l'Émergence du Congo (BUREC), Convention des Fédéralistes pour la Démocratie Chrétienne (COFEDEC), Démocratie Chrétienne Fédéraliste/Nyamwisi (DCF/N), Engagement Citoyen pour le Développement (ECIDé), Eveil de la Conscience pour le Travail et le Développement (ECT), Ensemble pour la République (ENSEMBLE), Ligue pour la Défense des Intérêts des Citoyens (LDIC), Nouvel Élan (NE), Parti Libéral pour le Développement (PLD), Parti du Peuple pour la Reconstruction et le Développement (PPRD), Mouvement de Libération du Congo (MLC), Mouvement Social pour le Renouveau (MSR), Parti Lumumbiste Unifié (PALU), Rassemblement Congolais pour la Démocratie/Kisangani-Mouvement de Libération (RCD/K-ML), Union des Démocrates Chrétiens Fédéralistes (UDECF), Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS/Tshisekedi) et Union pour la Nation Congolaise (UNC). Cependant, la plupart de ces partis ont déjà été une fois dans l'opposition politique depuis les élections de 2006 et ont traversé presque les mêmes réalités.

Lors des enquêtes sur terrain, les bureaux des partis politiques fonctionnels à Butembo n'ont pas fourni des chiffres exacts de leurs membres. Voilà pourquoi il a été important d'utiliser la formule de

l'échantillon pour une population infinie : $n = \frac{Z_{\alpha}^2 pq}{e^2}$ dont les

valeurs sont : n = taille de l'échantillon, Z_{α} = surface où l'on retrouve $1-\alpha$ sous la courbe normale = 1,96 ; e = marge d'erreur = $\pm 5\%$ (0,05) pour un seuil de confiance de 95%, p = proportion maximale = 50% (0,5) et q = précision = $1-p$ » (Masandi, 2016). Ceci conduit au calcul suivant :

$$n = \frac{1,96^2 \times 0,5(1-0,5)}{0,05^2} = 384,16 \simeq 384.$$

Pour ce fait, le questionnaire d'enquête a été distribué à 384 membres des partis politiques de Butembo. Pour le traitement des données, l'usage du logiciel SPSS (Carricano et al, 2010) a été nécessaire vu que les données sont quantitatives.

4. Résultats

Les données prises en compte dans les tableaux suivants se sont focalisées sur plusieurs variables et indicateurs pour parvenir à une explication du constat de terrain. Cette réflexion adopte une analyse bivariable qui fusionne les variables de contrôle avec les variables dépendante et indépendante pour expliquer les résultats obtenus.

Tableau 1 : Niveau d'étude et sexe des enquêtés

Niveau d'étude des enquêtés	Sexe des enquêtés		
	Masculin	Féminin	Total
Certificat d'études primaires	12(3,2%)	4(1%)	16(4,2%)
Diplôme d'État	140(36,4%)	54(14,5%)	194(50,5%)
Grade	88(22,9%)	34(8,9%)	122(31,8%)
Licence	30(7,7%)	12(3,2%)	42(10,9%)
Aucun	7(1,8%)	3(0,8%)	10(2,6%)
Total	277(72%)	107(28%)	384(100%)

Source : Enquêtes de terrain de juin 2025

La situation du terrain démontre que le niveau d'étude explique aussi la qualité des membres d'une organisation et la façon d'analyser les choses. Ce tableau présente la participation des hommes à 72% et les femmes à 28%. Le constat atteste une situation selon laquelle les membres des partis enquêtés qui détiennent seulement les certificats d'études primaires occupent 4,2% ; ceux des diplômes d'État constituent plus de la moitié à 50,5%. Quant aux universitaires, ils sont ici à 31,8% pour les gradués et 10,9% pour les licenciés. Mais, ceux qui ne disposent aucun diplôme équivalent à 2,6%. Globalement, le constat est que 93,3% des membres enquêtés sont des intellectuels capables d'apprécier objectivement un fait.

Tableau 2 : Camp politique des enquêtés et connaissance du poste légal d'un porte-parole de l'opposition politique

Camp politique des enquêtés	Connaissance du poste légal du porte-parole de l'opposition politique		
	Oui	Non	Total
Union sacrée de la nation	122(31,8%)	59(15,3%)	181(47,1%)
Opposition	95(24,7%)	46(12,1%)	141(36,8%)
Aucune précision	42(10,9%)	20(5,2%)	62(16,1%)
Total	259(67,4%)	125(32,6%)	384(100%)

Source : Enquêtes de terrain de juin 2025

Tout parti politique appartient à un camp politique selon sa position après les élections ou vis-à-vis de la gestion du pouvoir. La RDC compte actuellement deux camps politiques : l'union sacrée de la nation qui comprend 47,1% des enquêtés et l'opposition politique avec 36,8%. Toutefois, le paradoxe atteste que 16,1% de ces enquêtés ne connaissent pas la famille politique d'appartenance de leurs partis politiques. En ce qui concerne le poste légal du porte-parole, la réalité prouve que 67,4% des enquêtés savent que l'opposition politique congolaise doit avoir un porte-parole, tandis que 32,6% ignorent cette disposition. C'est ainsi qu'une partie de la population estime que cette opposition est censée se réorganiser en fonction de cet aspect.

Tableau 3 : Cause de la difficulté du choix de ce porte-parole et division de l'opposition congolaise

Cause de la difficulté du choix de ce porte-parole	Division de l'opposition congolaise		
	Oui	Non	Total
Absence d'un leadership consensuel	172(44,8%)	10(2,6%)	182(47,4%)
Manque de candidat	28(7,3%)	0	28(7,3%)
Blocage par la majorité parlementaire	108(28,1%)	5(1,3%)	113(29,4%)
Instabilité des partis de l'opposition	38(9,9%)	23(6%)	61(15,9%)
Total	346(90,1%)	38(9,9%)	384(100%)

Source : Enquêtes de terrain de juin 2025

Plusieurs causes du choix difficile de ce porte-parole ont été invoquées, dont la fondamentale porte sur l'absence d'un leadership consensuel soutenue par 47,4% des enquêtés. Néanmoins 29,4% soutiennent le blocage par la majorité parlementaire, pendant que 15,9% invoquent l'instabilité des partis de l'opposition, enfin 7,3% pensent plutôt au manque de candidat. Cela

explique le fait que l'opposition politique congolaise ne dispose pas d'un leader capable de concilier la vision pour secouer même le pouvoir à place contre ses déviations. Partant de la configuration actuelle de l'opposition ; 90,1% des enquêtes reconnaissent que l'opposition politique de la RDC est divisée, contre 9,9% qui ne pensent pas de cette façon. Pour les premiers, la conséquence devient la manipulation de ce camp politique par la majorité au pouvoir en offrant des postes politiques à certains tenants de ces différentes ailes de l'opposition pour la fragiliser. C'est le cas du MLC de Bemba en 2006, ENSEMBLE de Katumbi piqués en 2020 par le CACH (Cap pour le Changement) pour accompagner le Président Felix Tshisekedi en abandonnant la coalition LAMUKA à Fayulu et Muzito. C'est de cette façon que d'autres observateurs avertis estiment que cette opposition est plurielle en parlant de : l'opposition radicale chapeautée par Etienne Thisekedi avec l'UDPS/Thisekedi en face d'une opposition modérée conduite par Kamrehe avec l'UNC et d'une opposition républicaine menée par Kengo en 2011. En 2018, Fayulu avec l'ECIDé conduit l'opposition radicale par le principe de la vérité des urnes. À la suite des élections de 2023, l'opposition modérée a été menée par Katumbi avec ENSEMBLE accompagné de Matata Ponyo avec LGD et l'opposition radicale par Joseph Kabila avec le PPRD et le FCC.

Tableau 4 : Portrait-robot d'un porte-parole de l'opposition et niveau d'étude des enquêtés

Portrait-robot d'un porte- parole de l'opposition	Niveau d'étude des enquêtés					
	Certificat d'études primaires	Diplôme d'État	Grade	Licence	Aucun	Total
Éloquent – riche – élu de la capitale	10(2,6%)	28(7,3%)	6(1,5%)	0	0	44(11,4%)
Éloquent – intègre – élu de partout	3(0,8%)	122(31,8%)	95(24,7%)	28(7,3%)	5(1,3%)	253(65,9%)
Riche – intègre – élu de la capitale	0	10(2,6%)	10(2,6%)	3(0,8%)	0	23(6%)
Riche – intègre – élu de partout	3(0,8%)	34(8,8%)	11(2,8%)	11(2,8%)	5(1,3%)	64(16,7%)
Total	16(4,2%)	194(50,5%)	122(31,8%)	42(10,9%)	10(2,6%)	384(100%)

Source : Enquêtes de terrain de juin 2025

Comme les députés nationaux de l'opposition peinent à se choisir leur porte-parole, une proposition d'un portrait-robot a été donnée par les enquêtés dont 65,9% souhaiteraient que ce porte-parole soit Éloquent – intègre – élu de partout. Mais 16,7% jugent qu'il pourrait être Riche – intègre – élu de partout ; alors que 11,4% voudraient qu'il soit Éloquent – riche – élu de la capitale et enfin 6% préféreraient qu'il soit Riche – intègre – élu de la capitale. Ceci dit, la majorité tenait à ses capacités oratoires pouvant lui permettre de défendre valablement la cause de l'opposition, tout en disposant des valeurs morales acceptables par la plupart des partisans, peu importe sa circonscription électorale. De toutes ces prises de position, celles des diplômés d'État sont estimées à 50,5% ; les gradués à 31,8% ; les licenciés à 10,9% ; les détenteurs de certificats d'étude primaire à 4,2% et 2,6% pour ceux qui n'ont aucun diplôme.

Tableau 5 : Proposition d'une modalité pratique du choix de ce porte-parole et sexe des enquêtés

Proposition d'une modalité pratique du choix de ce porte-parole	Sexe des enquêtés		
	Masculin	Féminin	Total
Se réunir comme députés de l'opposition et choisir le porte-parole sans avis des présidents de leurs partis	92(23,9%)	36(9,4%)	128(33,3%)
Consulter les présidents de leurs partis et choisir après leurs avis	95(24,7%)	43(11,3%)	138(36%)
Attendre la décision du parti phare de l'opposition et choisir après son avis	37(9,6%)	14(3,7%)	51(13,3%)
Demander au président de l'assemblée nationale de convoquer la séance du vote de ce porte-parole et choisir après	48(12,5%)	19(4,9%)	67(17,4%)
Total	279(70,7%)	112(29,3%)	384(100%)

Source : Enquêtes de terrain de juin 2025

Comme les opposants trainent de se trouver leur porte-parole après 3 législatures, 36% des enquêtés souhaitent que ces députés consultent les présidents de leurs partis et choisissent après leurs avis. Mais 33,3% envisagent qu'ils se réunissent comme députés de l'opposition et choisissent le porte-parole sans avis des présidents de leurs partis. Aussi 17,4% leur proposent de demander au président de l'assemblée nationale de convoquer la séance du vote de ce porte-parole et choisir après. Enfin, 13,3% les suggèrent d'attendre la décision du parti phare de l'opposition et choisir après

son avis. La réflexion de la majorité revient avant tout sur la position des partis qui doit guider la position des députés. C'est une réalité en RDC où l'élu ne peut pas prendre certaines décisions sans l'aval de son organisation politique ou du moins de son président. Selon leur classification, les propositions des hommes portent sur 70,7% et celles des femmes sur 28,4%.

Tableau 6 : Influence de la prise de décision et sexe des enquêtés

Influence de la prise de décision	Sexe des enquêtés		
	Masculin	Féminin	Total
Oui	157(40,9%)	62(16,1%)	219(57%)
Non	118(30,7%)	47(12,3%)	165(43%)
Total	275(71,6%)	109(28,4%)	384(100%)

Source : Enquêtes de terrain de juin 2025

Quant à la prise des décisions au sein du parlement, les enquêtés savent en majorité que les élus de l'opposition peuvent influencer la décision au parlement. Lors des vacances parlementaires, 57% d'entre eux n'agrèent pas les excuses d'un député incapable de réaliser ses promesses envers le peuple à cause de son appartenance à l'opposition. Par contre, 43% pensent que l'opposition ne peut pas influencer la décision au parlement vu son aspect minoritaire. La position des hommes est estimée à 71,6% contre 28,4% de celle des femmes.

Tableau 7 : Pistes de solution adressées à l'opposition face au camp politique des enquêtés

Pistes de solution	Camp politique des enquêtés			
	Union Sacree de la Nation	Opposition	Aucune précision	Total
Unité de l'opposition	130(33,9%)	118(30,7%)	3(0,8%)	251(65,4%)
Défense des intérêts du peuple en premier	28(7,3%)	9(2,4%)	46(11,9%)	83(21,6%)
Soumission des propositions constructives à l'assemblée	23(6%)	7(1,8%)	10(2,6%)	40(10,4%)
Préparation à une victoire imposante prochaine	0	7(1,8%)	3(0,8%)	10(2,6%)
Total	181(47,1%)	141(36,8%)	62(16,1%)	384(100%)

Source : Enquêtes de terrain de juin 2025

En leur qualité d'acteurs politiques de la RDC, les enquêtés ont formulé quelques recommandations à l'opposition congolaise : 65,4% souhaitent l'unité de l'opposition, mais 21,6% veulent la défense des intérêts du peuple en premier par cette opposition sans penser seulement à eux-mêmes. Néanmoins 10,4% suggèrent la soumission des propositions constructives à l'assemblée et 2,6% préconisent une préparation de l'opposition à une victoire imposante prochaine pour valoir leurs idées à la nation en dirigeant la prochaine majorité parlementaire. Vu la division de l'opposition, les enquêtés proposent globalement une unité forte de cette opposition, car l'union fait la force. De ces différentes propositions ; 47,1% sont formulés par les membres de l'Union Sacrée de la Nation ; 36,8% de l'opposition et 16,1% des enquêtés qui ne reconnaissent pas l'appartenance politique de leurs partis.

5. Discussion

Revenant à la question de recherche et à l'hypothèse sans les énoncer ici, le résultat du tableau 3 confirme cette hypothèse à 47,4%. Autrement dit, l'opposition politique congolaise connaît un problème d'homme et non de texte. Cette situation est indirectement soutenue par les 90,1% des enquêtés reconnaissent la division de l'opposition congolaise. Ceci se justifie par la transhumance politique et le nomadisme politique des élus en quête d'opportunités (Kaputu, 2024). Une telle attitude conduit à la prolifération des partis lorsque les fondateurs des partis initiaux s'opposent à la position de leurs députés (Mpoyi et Ngoma, 2023; Nakuhooda, 2021; Shamavu, 2025; Mukwanga, 2023; Ilango-Banga et Bolumbu, 2023). En RDC comme en Afrique de façon générale, pour remédier à cette réalité, la coalition de l'opposition autour d'un idéal commun est souvent suggérée comme modèle à suivre pour assurer la défaite des partis dominants (Asingo, 2013).

En RDC, l'opposition fait allusion à un parti politique ou un regroupement politique qui ne participe pas à la gestion du pouvoir à tous les niveaux (Journal Officiel J. , 2007). Par contre, certains auteurs estiment que l'opposition est différente de la critique individuelle. Lorsqu'un citoyen formule des critiques contre une autorité politique exécutive, il jouit simplement de la liberté d'expression dans tout État démocratique (Kakudi et Banza, 2017).

Dans ce sens, d'autres auteurs pensent que le processus de gouvernement doit concilier les ambitions des détenteurs du pouvoir avec les intérêts et les résistances du camp adverse (Brack et Weinblum N. e., 2011). Il est donc important que les opposants posent des actes qui obligent le gouvernement à ne plus trouver des échappatoires pour tenter justifier son insuffisance dans un secteur donné. C'est la raison pour laquelle le tableau 7 démontre que 65,4% des enquêtés recommandent l'unité de l'opposition pour qu'elle devienne forte et trop influente envers le gouvernement. Cela passe par la restauration de la confiance entre les uns et les autres afin d'aboutir au choix de leur porte-parole qui doit concilier leurs avis et canaliser leur demande auprès de l'exécutif.

Par ailleurs, un parlement peut être inefficace, même s'il dispose des cadres juridiques garantissant son autonomie et des capacités humaines et matérielles lui permettant de remplir sa mission, lorsque l'environnement général n'est pas associé à une volonté politique de faire appliquer la responsabilité de l'exécutif devant le parlement (Irondelle et al, 2013). Le tableau 6 prouve à son tour que 57% des enquêtés croient que l'opposition politique peut influencer la décision au sein de toutes les institutions politiques de la RDC qui sont le président de la république, le parlement, le gouvernement et les cours et tribunaux (Journal Officiel O. , 2011).

Conclusion

La loi sur l'opposition politique en RDC prévoit la désignation du porte-parole de l'opposition et définit ses responsabilités. Cependant, l'opposition congolaise n'est jamais parvenue à répondre à cette disposition légale environ 19 ans après. L'objectif de cette étude a consisté à identifier la cause pour laquelle les opposants peinent à se choisir leur porte-parole alors qu'ils exigent souvent au gouvernement le respect des textes légaux. Cela étant, le recours à la méthode systémique, complétée par la technique documentaire et le questionnaire d'enquête, a permis la collecte des données. A la suite des investigations, il a été constaté que le choix difficile du porte-parole de l'opposition congolaise est lié à l'absence d'un leadership consensuel.

C'est dans ce sens que l'opposition politique congolaise est « plurielle » : opposition radicale, opposition modérée, opposition républicaine, vraie opposition, ... Le pouvoir exécutif ne tarde pas à la manipuler, à la diviser à sa guise, même la soumettre à sa cause. Ceci fait qu'un parti politique peut

actuellement figurer dans l'opposition et virer à la majorité en cours de législature. Autrement dit, l'absence du porte-parole de l'opposition conduit à la fragilité de l'opposition, elle mène également au manque d'une ligne de conduite claire pouvant concilier tous ceux qui se disent opposants en vue d'éviter la transhumance politique. Dans ce sens, la démagogie et le débauchage sont les moyens utilisés pour faire adhérer de nouveaux membres dans les partis politiques après les élections. Cependant, le passage d'un parti phare de la majorité à l'opposition (cas du PPRD) et vice-versa (cas de l'UDPS/Thisekedi) ne change pas la donne sur la configuration des structures de l'opposition comme la désignation du porte-parole.

Pour répondre à cette exigence légale et asseoir une certaine stabilité au sein de l'opposition politique congolaise, les opposants sont censés élire leur porte-parole endéans un mois après l'investiture du gouvernement à la suite de la tenue des élections législatives. Ceci poussera le pouvoir à place de prendre en considération les revendications de l'opposition. À son tour, le peuple pourra croire à la lutte de l'opposition et aux animateurs des partis politiques de l'opposition tout en espérant qu'ils peuvent améliorer les conditions de vie de la population une fois en la gouverne. Ainsi, pour y faire face, la plupart des acteurs tant de l'Union Sacrée que l'opposition recommande l'unité de l'opposition.

Bibliographie

- Asingo, P. (2013). Coalitions d'opposition et éviction démocratique des partis dominants africains. Enseignements à tirer des élections de 2002 au Kenya. *ASPJ Afrique et Francophonie*, 4(3), 4-27.
- Bolelame et Basunga, E. A. (2018). Recrudescence des mouvements insurrectionnels a dominance tutsi en RDC. Expression de la conquête de l'espace territorial, militaire ou politique ? *IJRDO- Journal of Social Science and Humanities Research*, 3(1), 138-156.
- Brack et Weinblum, N. (2011). Pour une approche renouvelée de l'opposition politique. *Revue internationale de politique comparée*, 18(2), 13-27.
- Brack et Weinblum, N. e. (2011). Oppositions politiques et politiques d'opposition : une introduction. *Revue internationale de politique comparée*, 18(2), 7-12.
- Brimo, A. (1972). *Les méthodes des sciences sociales*. Paris: Montchrétien.

- Carricano et al, M. (2010). *Analyse de données avec SPSS* (éd. 2è). Paris: Pearson Education France.
- Centre d'Etudes, d. D. (2003). *Accord global et inclusif sur la transition en République Démocratique du Congo*. Bukavu: Editions du CEDAC.
- Coman et al, R. (2022). *Méthodes de la science politique. De la question de départ à l'analyse des données*. Bruxelles: De Boeck Supérieur.
- Dibwe et al, A. (2020). Majorité présidentielle et gouvernance en République Démocratique du Congo. *International Journal of Innovation and Applied Studies*, 29(2), 221-235.
- Easton, D. (1974). *Analyse du système politique*. Paris: Armand Colin.
- GEC et Ebuteli. (2024). L'UDPS d'Étienne Tshisekedi : histoire d'une opposition « radicale ». Dans F. Polet(dir.), *Congo (RDC) reproduction des prédatons* (pp. 69-85). Paris: Éditions Syllepse. doi:<https://doi.org/10.3917/syll.cetri.2024.02.0069>
- Grawitz, M. (2001). *Méthodes des sciences sociales* (éd. 11è). Paris: Dalloz.
- Ilango-Banga et Bolumbu, J.-P. L. (2023). La prolifération des partis politiques en RD Congo. *Cahiers de l'IREA*, 1(48), 43-62. doi:<https://doi.org/10.3917/irea.048.0043>
- Irondelle et al, B. (2013). *Évolution du contrôle parlementaire des forces armées en Europe*. Paris: éd. IRSEM.
- Journal Officiel. (2006). *Constitution de la République Démocratique du Congo*. Kinshasa: Numéros spécial.
- Journal Officiel, J. (2003). *Constitution de la transition*. Kinshasa: Numéro spécial.
- Journal Officiel, J. (2007). *Loi n° 07/008 du 04 décembre 2007 portant statut de l'Opposition politique*. Kinshasa: Numéro spécial.
- Journal Officiel, O. (2011). *Constitution de la République Démocratique du Congo telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006*. Kinshasa: Numéro spécial.
- Kakudi et Banza, M. e. (2017). Les mécanismes de protection et d'encadrement de l'action politique et législative des partis politiques de l'opposition en République Démocratique du Congo. *KAS African*

Law Study Library – Librairie Africaine d'Etudes Juridiques (4), 39-57.

- Kaputu, A. (2024). *La perception populaire du fait politique en démocratie congolaise. Etude de cas de la ville de Butembo*. Chisinau: Editions Universitaires Européennes.
- Kirarahumu, A. (2023). Les partis politiques de la République Démocratique du Congo à l'épreuve de la théorie de l'hypocrisie organisationnelle. *Journal of Humanities and Social Science*, 28(3), 1-9. doi:10.9790/0837-2803070109
- Loubet, J.-L. (1991). De la science politique. *Politique*(20), 95-127.
- Loubet, J.-L. (2000). *Initiation aux méthodes des sciences sociales*. Paris: L'Harmattan.
- Lukeno, F. (2022). Alliances et survie des partis politiques après les élections au Nord-Kivu. *Annales de l'UNIGOM*, 12(2), 25-47.
- Mabiala, P. (2013). *Les élections dans l'histoire politique de la République Démocratique du Congo (1957-2011)*. Kinshasa: Publications de la Konrad Adenauer Stiftung.
- Makutu et Mukendi, P. e. (2014). Alliances et coalitions de partis politiques en République Démocratique du Congo. Causes et Conséquences. *Journal of african elections*, 13(1), 207-232.
- Masandi, A. (2016). *Méthodes quantitatives et recherche scientifique en sciences sociales*. Berlin: Editions Universitaires Européennes.
- Mashauri, F. (2018). Du dédoublement des partis politiques en République Démocratique du Congo. Débat entre droit et politique et . *Revue de la Faculté de Droit, Unigom*(3), 177-199.
- Mbuyi, J. (2025). La cour constitutionnelle et la problématique de la correction de l'erreur matérielle aux élections législatives en République Démocratique du Congo. *Revue Internationale de la Recherche Scientifique*, 3(6), 6236-6245.
- Millard, E. (2010). La nouvelle gouvernance des opérateurs de l'Etat : mise en œuvre d'un pilotage renforcé. *Revue française d'administration publique*, 4(136), 1003-1006.
- Ministère de l'Intérieur, S. e. (2023). *Liste des partis politiques autorisés à fonctionner en République Démocratique du Congo*. Kinshasa: Secrétariat Général aux Relations avec les partis politiques.

- Moinde, M. (2011). *Le parlement et le processus budgétaire dans les pays en développement*. Antananarivo,: éd. ENA de Madagascar.
- Monière et Guay, D. J. (1987). *Introduction aux théories politiques*. Montréal: Québec/Amérique Éditeur.
- Monière, D. (1976). *Critique épistémologique de l'analyse systémique de David Easton. Essai sur le rapport entre théorie et idéologie*. Ottawa: Éditions de l'Université d'Ottawa.
- Mpoyi et Ngoma, A. (2023). Prolifération des partis politiques en RD Congo et paradoxe des discours des acteurs. *Mouvements et Enjeux Sociaux - Revue Internationale des Dynamiques Sociales* (127), 309 – 316.
- Mudimbi, J. (2021). *L'opposition politique et la conquête du pouvoir en République Démocratique du Congo*. Paris: L'Harmattan.
- Mugisho, M. (2022). *Pouvoir politique et paix. Une lumière de quelques penseurs modernes sur la bonne gouvernance*. Paris: L'Harmattan.
- Mukwanga, J.-P. (2023). Prolifération des partis politiques face à la démocratisation en République Démocratique du Congo. *Mouvements et Enjeux Sociaux - Revue Internationale des Dynamiques Sociales*, 2(130), 169-180.
- Nabli, B. (2017). *L'Etat. Droit et politique*. Paris: Armand Colin.
- Nakuhooda, A. (2021). Prolifération des partis politiques en République Démocratique du Congo - Enquete menée auprès des Kinois dans la commune de Ngaliema. *European Journal of Political Science Studies*, 5(2), 60-81. doi:10.46827/ejpss.v5i2.1297
- Ndaywel, I. N. (2012). *Nouvelle histoire du Congo. Des origines à la République démocratique*. Kinshasa: Buku édition.
- Ntwali, V. (2022). Opposition politique et lutte pour la conquête du pouvoir d'état en République Démocratique du Congo. Diagnostic d'un tigre en papier de la démocratie congolaise. *Studia Europaea*, 67(1), 41-88. doi:10.24193/subbeuropaea.2022.1
- Onana. (2019). *Rwanda, la vérité sur l'opération turquoise*. Paris: L'artilleur.
- Onana, C. (2023). *Holocauste au Congo. L'omerta de la communauté internationale*. Paris: L'artilleur.
- Perrineau, P. (2018). Y a-t-il des familles politiques ? Dans M. Wieviorka (dir), *La Famille dans tous ses états* (pp. 356-372). Paris: Éditions Sciences Humaines.

- Protière et al, G. (2016). *Les indispensables du droit constitutionnel*. Paris: Ellipses.
- Riutort, P. (2013). Le pouvoir politique : Le politique et la société. Dans P. Riutort, *Premières leçons de sociologie* (pp. 101-110). Paris: Presses Universitaires de France.
- Shamavu, G. (2025). La floraison des partis dans le jardin politique congolais : entre enjeux stratégiques et économiques. *Revue Congolaise des Sciences Humaines et Sociales*, 4(1), 1-12. doi:<https://www.doi.org/10.59189/crsh102602>
- Souaré, I. (2017). *Les partis politiques de l'opposition en Afrique : la quête du pouvoir*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

Brève présentation du CRIG

Le Centre des Recherches Interdisciplinaires du Graben (CRIG), créé par la Décision rectorale n° UCG/RECT/022/98 du 15 juillet 1998, est l'institution qui gère les recherches à l'Université Catholique du Graben. Il regroupe les Professeurs, Chefs de Travaux et Assistants autour de plusieurs cellules de recherche dont la Santé animale et végétale, l'environnement, les sciences juridiques et politiques, les sciences économiques, sociales, anthropologiques et de développement, les Sciences appliquées et Technologie, l'assainissement et santé publique.

Le CRIG publie une revue scientifique dénommée « *Parcours et Initiatives* » reconnue par le Conseil d'Administration des Universités du Congo à travers la correspondance CAU/SP/NS.NL/MJ/162/2005 du 28 novembre 2005 et l'Arrêté ministériel n° 555/MINESU/CAB.MIN/MNB/RMM/2023 du 24/10/2023 portant reconnaissance d'un centre de recherche dénommé « Centre de Recherches Interdisciplinaires du Graben » et de ses revues scientifiques « Les Revues du Graben » de l'Université Catholique du Graben. D'autres travaux de recherche peuvent être également publiés au CRIG sous forme de : *Parcours et Initiatives*, Textes de conférences ou colloques ; *Notes de recherche et Documents* : cette collection publie les résultats des recherches particulières réalisées individuellement ou collectivement jugées scientifiques par le Comité scientifique. Elle concerne aussi la publication des travaux scientifiques sous forme *d'ouvrages*. D'autres revues du Graben seront bientôt disponibles.

Dans le souci de faciliter les publications du CRIG, les manuscrits sont reçus toute l'année via les adresses crigucg@gmail.com, crig@ucgraben.ac.cd. Les instructions aux auteurs et le canevas des articles sont disponibles sur le site www.crigpug-ucg.org. Pour plus d'amples informations, prière consulter ce site.

Les articles de la revue sont consultables en ligne sur <https://www.crigpug-ucg.org/index.php/pirig>, <https://www.ajol.info/index.php/pirig> (Revue indexée chez AJOL)